COMPTE-RENDU
Réunion de Conseil Municipal
DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Albert Bouillet, sous la Présidence de Monsieur Yves LEFEBVRE, Maire de SAMEON.

Présents : Yves LEFEBVRE, DEBIEVE Nathalie – DUHAMEL José – HERBOMMEZ Brigitte – BREMER Grégory – ROUSSELLE Christiane – RONCHIN Christine – CAREJE Annick – DEREMEZ Pascal – GRUSON Bernard – CARPENTIER Odile – HERBOMMEZ Jean-Luc – CLEMENT Agnès – DELCLOY Stéphanie - FOURMEAU Sébastien – EUGENIO Stéphane

Pouvoirs :

De KRAWCZYK Richard à HERBOMMEZ Brigitte
De DOUTRELIGNE Sébastien à DUHAMEL José

Absents : LICTEVOUT Valérie

Secrétaire de Séance : Stéphane EUGENIO

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08/12/2020

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08/12/2020 est approuvé par l'assemblée présente.

2) CREATION D'UN MARCHE

Sur les conseils d'un juriste, il s'avère qu'une consultation des organisations professionnelles intéressées est nécessaire afin de pouvoir délibérer sur la création d'un marché municipal. A défaut, les actes pris par la collectivité seront annulés.

La Commission « finances et développement social et urbain » chargée du dossier prendra contact avec la Chambre de commerce et d'industrie pour entreprendre les démarches auprès des organisations.

Ce point est donc reporté lors d'un prochain Conseil municipal.

3) VENTE BÂTIMENT « L'ESTAMINET »

Le Maire expose au Conseil municipal que les locataires actuels du bâtiment situé 156 rue de la mairie, dit « L'Estaminet », souhaitent faire l'acquisition de ce bien à la commune.

Le service des domaines a estimé ce bien pour une valeur de 362.000 €.

Après négociation avec les futurs acquéreurs, le prix de vente est fixé à 340.000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'UNANIMITE Monsieur le maire :

- A procéder à la vente du bâtiment « L'Estaminet » ;
- A signer les actes notariaux de vente portant sur la parcelle sise à Saméon cadastrée section B 1091.

4) LOCATION DU FOYER RURAL EN COMMERCE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que deux délibérations ont déjà été prises (le 17/09/2019 et 11/02/2020) concernant le déclassement de l'immeuble du Foyer rural en vue de réaliser de la location pour l'installation d'un nouveau commerce.

Ce projet se concrétise avec la future installation d'un commerce de type traiteur-épicerie. L'ouverture est prévue en septembre prochain.

Des travaux pour la mise aux normes (carrelage, menuiseries, accès handicapés, aménagement parking...) sont nécessaires à cet effet, et seront pris en charge par la commune.

Le loyer mensuel sera de 650 €.

5) MODIFICATION STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Lors de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2021, des modifications statutaires pour la C.C.P.C. ont été apportées.

A cet effet, les communes de la C.C.P.C. sont appelées à délibérer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'UNANIMITE d'ADOPTER la modification des statuts de la Communauté de communes Pévèle-Carembault.

6) ACTION SOCIALE – ADHESION PASS TERRITORIAL DU CDG 59

Le contrat cadre d'action sociale actuel au CDG 59 ayant pris fin au 31/12/2020, le CDG 59 avait lancé une nouvelle consultation à l'issue de laquelle il a été décidé de retenir la proposition de PLURELYA afin d'assurer la gestion du contrat d'action sociale « PASS TERRITORIAL » pour la période 2021-2026.

Ce dispositif permet aux agents municipaux de bénéficier de prestations d'actions sociales diverses (allocations vacances, mariage, naissance, départ à la retraite...)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'UNANIMITE d'adhérer au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS TERRITORIAL à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- AUTORISE le maire à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du nouveau dispositif du CDG59 ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DECIDE que les dépenses inhérentes seront imputées sur le budget de l'exercice.

7) DIVERS

- *Affaire T.D.F.*

Monsieur le maire fait un état au Conseil de la séance du 18/03/2021 au Tribunal concernant l'affaire opposant la commune à T.D.F. pour l'implantation d'une antenne. Le délibéré du Tribunal sera rendu dans quelques jours.

- *Points travaux*

RUE JEAN RACHE ET TOURNAI : Les travaux sont terminés, il reste à poser dans les prochains jours le marquage au sol et la signalisation.
Le passage d'une raboteuse est prévu vers mai-juin pour limiter les excès de vitesse.
Monsieur le maire déplore l'incivisme de nombreux conducteurs durant toute la durée du chantier (excès de vitesse, insultes envers les ouvriers, non-respect de la signalisation...).

CONTOUR DU RICHON : L'enrobé de la chaussée est terminé. Il reste la nouvelle signalisation à mettre en place. Un changement du sens de la circulation accompagné d'une nouvelle réglementation seront prochainement installés.

RUE DU PRESBYTERE : Suite à l'appel d'offres, l'ouverture des plis sera faite la semaine prochaine (semaine 13).
Les travaux débuteront en mai en fonction de l'entreprise retenue. Le chantier devrait durer de 2 à 3 mois, sous réserve du contexte sanitaire actuel et de la période des vacances d'été.

RUE DE FRETIN : Les travaux pour l'assainissement sont programmés pour 2022 selon les prévisions de NOREADE.

- *Point subventions*

RENOVATION CHAUFFAGE ECOLES : Le dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs Relance 2020 est clôturé. La fin des travaux est prévue au 30/09/2021 au plus tard.

- *Téléphonie commune*

Monsieur le maire informe le Conseil municipal avoir sollicité la société ORANGE pour procéder à un devis concernant l'ensemble de la téléphonie (standard mairie, communications, internet, fibre optique et portables des

agents) pour les bâtiments communaux concernés. Une proposition a été reçue ce jour.

- *Offres d'emploi à l'EHPAD*

La Plateforme Emploi du Département a communiqué 2 offres d'emploi pour l'EHPAD de Saméon :

- 1 contrat PEC 20 h/semaine (durée 12 mois) : Agent cadre de vie nettoyage
- 1 contrat PEC 30h/semaine (durée 12 mois) : Agent d'aide aux résidents et visite des familles

- *Contrats d'assurance*

La commune n'a pas souhaité adhérer au groupement de commandes pour les assurances avec la Communauté de communes. En effet, à l'issue d'un rendez-vous avec l'assureur actuel de la commune, il s'avère après négociation que les tarifs sont préférentiels par rapport à l'offre avec la C.C.P.C. On peut constater une baisse d'environ 30 % sur les tarifs sur ces deux dernières années.

- *Départ en retraite*

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'au 1er avril prochain, l'agent Yves BLONDEAU prendra sa retraite après plus de 10 années passées au service de la commune.